



**Commission gouvernance et vie associative**  
**Assemblée Générale 2024 : leviers économiques, simplification des flux**  
29 avril 2024  
Suivi par le Comité Directeur et le groupe pilote AG



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
• 1 ET 2 JUIN 2024 •



## LEVIERS ECONOMIQUES

### DES PROPOSITIONS POUR L'ÉVOLUTION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE ASSOCIATIF ET LA SIMPLIFICATION DES FLUX INTERNES

Le groupe de travail « Leviers économiques », rattaché à la Commission Administrative et Financière depuis sa création en novembre 2020, a notamment pour objectif de proposer au Comité Directeur des orientations pour optimiser le modèle économique et social des EEDF. Le projet adopté à l'AG 2021 reposait sur 4 axes :

- ☀ Optimisation nationale des charges et des produits
- ☀ Développement des ressources
- ☀ Modèle Cotisation / contribution
- ☀ Tarification au juste prix

Les travaux du groupe et de la CAF ont conduit à des évolutions dans tous ces domaines, et notamment la réforme des cotisations, la participation régionale aux services nationaux partagés, et cette année encore dans le domaine de la tarification des activités.

Cette année 2024, sur la base de ces travaux, le Comité Directeur propose aux membres de l'Assemblée Générale des EEDF un vote sur le 3<sup>ème</sup> point (modèle cotisation / contribution).

#### RAPPEL DES ORIGINES DU MODÈLE ACTUEL

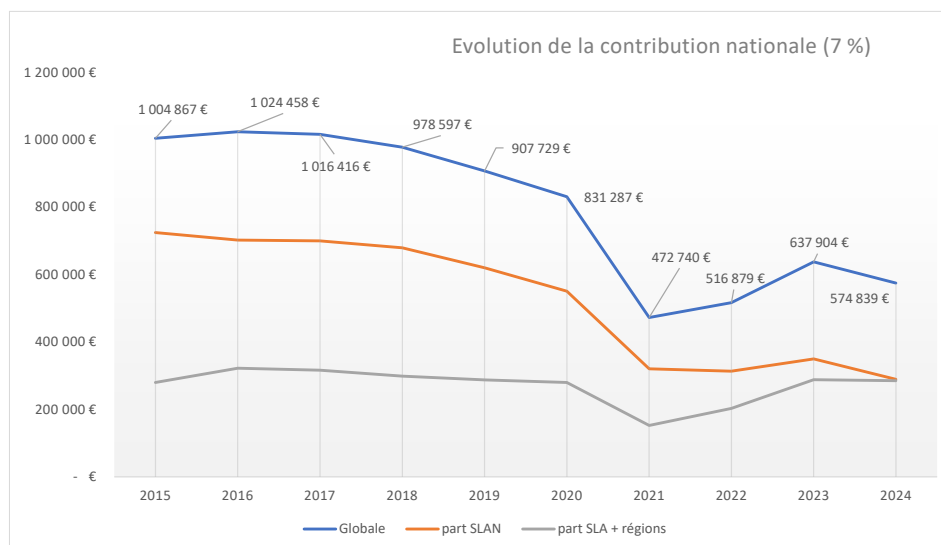
- ☀ La contribution nationale (les « 7 % ») a été instituée il y a maintenant 10 ans dans le contexte d'une crise économique et sociale de grande ampleur. La diminution des subventions d'Etat et la baisse de la trésorerie globale associative avait conduit à la réduction drastique de l'effectif salarié. Le modèle ancien (un échelon national qui autofinance son activité) ne pouvait plus fonctionner.
- ☀ Cette contribution avait un double but :
  - La prise en compte par les structures d'activité (SLA, SLAN) de leur appartenance à une association unique, proposant des services nationaux, nécessaires à toutes les activités.
  - L'intégration dans les budgets d'activités et de camps d'une charge qui entraîne une révision à la hausse des tarifs de ces activités.
- ☀ Il était alors prévu de réévaluer régulièrement l'efficacité et le taux de cette contribution, jugé trop faible par certains, trop élevé par d'autres. Force est de constater que cela n'a pas été le cas.





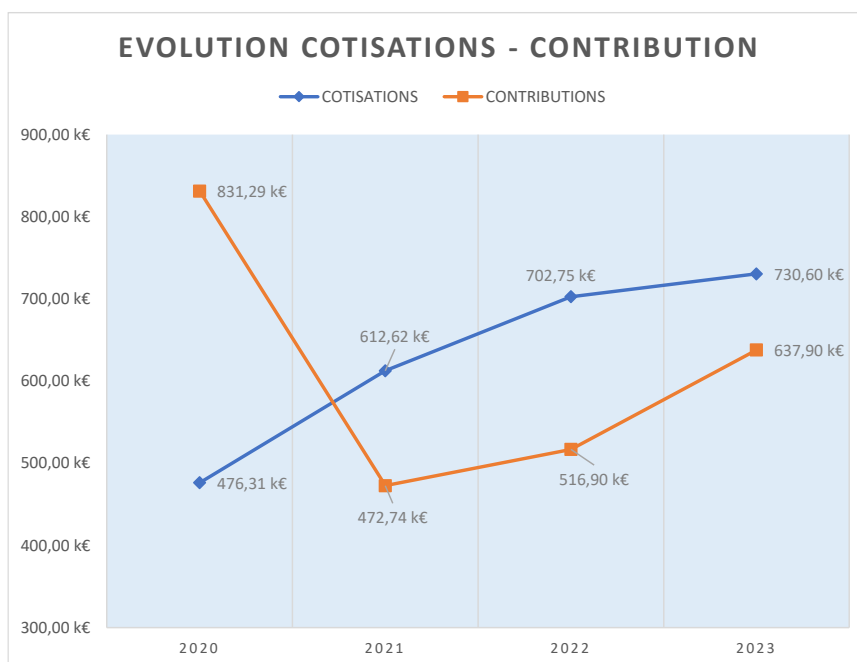
## CONTEXTE ACTUEL

☀ Le montant global de la contribution a fortement baissé depuis sa création (-43 %)



Mais on constate que cette diminution est due celle des contributions des Structures d'Activité Nationales (SLAN), la part des structures locales restant à peu près constante, avec une baisse en 2021 (suite au contexte de COVID).

En effet, le nombre de SLAN a diminué, passant de 11 à 7 (avec la fin du SV de Chalons en 2024). Ces fermetures évitent de garder des structures déficitaires, mais font disparaître les contributions correspondantes. Le contexte global des Services Vacances est conjoncturellement et structurellement difficile.



☀ La contribution a été complétée, depuis 2022, par une participation supplémentaire des régions au financement des services nationaux partagés (au départ, sur la masse salariale des animateur-ices Développement des pôles ressources) d'un montant global de 150 000 €, répartis au prorata du nombre d'adhérents de chaque région. Celles-ci devaient rechercher de nouvelles ressources (effet de levier) pour financer la somme demandée. Dans plusieurs cas, les équipes ont proposé en congrès de reporter cela sur les SLA, par la création de cotisations régionales.

☀ Le coût important de la vie institutionnelle (AG : 50 000 € / CN : 20 000 €) s'ajoutant au déficit des services nationaux, il a été également décidé en 2023 que toutes les structures seraient facturées pour la participation de leurs délégués, même en cas d'absence à l'évènement.





## ENJEUX ET CONDITIONS D'UNE NOUVELLE RÉFORME

- ☀ La superposition de multiples flux de participation des structures à la vie nationale est devenue complexe, difficile à comprendre par tous et encore plus à expliquer aux nouveaux bénévoles. Il y a donc un enjeu de simplification, qui rassemble tout ou partie des 4 éléments actuels :
  - Cotisation liée à l'adhésion
  - Contribution calculée sur les produits d'activité
  - Participation régionale aux services nationaux partagés (et cotisations régionales parfois induites)
  - Participation aux événements institutionnels nationaux
  
- ☀ La séparation du modèle économique des SLAN de celui des SLA et régions est nécessaire en raison des contextes différents de ces deux périmètres. Il ne serait pas raisonnable de demander aux groupes et aux régions de consacrer leurs ressources à compenser les baisses de recettes des centres nationaux et des SV.
  
- ☀ Cela signifie que cette réforme ne vise pas à résoudre directement le problème des pertes nationales. Quelle que soit la solution adoptée, elle n'augmentera pas en elle-même nos ressources externes et devra donc s'accompagner
  - De la compréhension de l'effort collectif nécessaire
  - De la recherche accrue de dons
  - De celle de subventions d'activité (nouvelles, ou extension partout des aides existantes : PSO- CAF, FDVA,...)
  - De l'augmentation des effectifs, et des tarifs moyens
  
- ☀ La compréhension de ce que recouvre la notion de « services associatifs partagés » : services nationaux partagés, c'est-à-dire tout ce que les salarié-es font et que les bénévoles n'ont pas à faire. Liste non exhaustive :
  - Réseaux associatifs et cotisations autres associations (AMGE, OMMS, JPA, ...)
  - Assurances (contrat national MAIF)
  - Honoraires (Avocats, Commissaires aux Comptes,...)
  - Habilitations/ sécurisation (déclarations, astreinte...)
  - Appui formations / pédagogies de branches et thématiques
  - Production d'outils numériques (ROADS, Jéito, Portail, etc.)
  - Sécurisation de la vie bénévole et suivi du calendrier démocratique / appui au développement / appui mobilisation de ressources
  - Organisation et suivi (pédagogie, finances, administration) des rassemblements nationaux
  - Guides et outils (campagne d'été, de rentrée, etc.)
  - Soutien au développement des groupes
  - Et tant d'autres choses encore...
  
- ☀ Enfin, il apparaît démocratiquement utile de questionner le modèle adopté en 2014 et jamais remis en cause depuis, et notamment le taux de la contribution.





## PROPOSITIONS POUR 2024 : FAIRE PLUS SIMPLE !

Après les débats constructifs du Conseil National des 6 et 7 avril, le Comité Directeur propose un choix entre deux scénarios différents. Les retours du Conseil National à propos de l'intégration dans ce modèle d'un financement des régions sera étudié dans le courant de l'année 2024-25 en associant les équipes régionales et plus particulièrement les trésorier-es.

### 1. RÉUNIR L'ENSEMBLE DES FLUX DANS LA CONTRIBUTION \*

IMPACT : AUGMENTATION DU TAUX DE LA CONTRIBUTION À 12%

- + suppression de la participation régionale de 150K€
- + suppression des frais de financement des coûts de la vie associative (ces deux éléments étant englobés dans la contribution elle-même)

Calcul du taux :

Contribution 2023 (SLA et régions) : 288 k €  
 Participations régionales : 150 k€  
 Cout de la vie institutionnelle : 70 k€  
 TOTAL à financer : 508 k €

$$\text{Taux} = \frac{508}{288} \times 7\% = 12,35\%$$

### 2. RÉPARTIR L'ENSEMBLE DES FLUX DANS LA CONTRIBUTION ET LA COTISATION \*

IMPACTS : – AUGMENTATION DU TAUX DE LA CONTRIBUTION À 10%  
 – AUGMENTATION DE LA COTISATION DE 10€ EN MOYENNE  
 (ÉVOLUTION DIFFÉRENTE ET SOLIDAIRE SELON LES REVENUS DES FAMILLES)

Calcul :

Nouvelle contribution totale  $\frac{288 \times 10\%}{7\%} \approx 411,5 \text{ k€}$

Supplément à financer par la cotisation =  $508 - 411,5 = 96,5 \text{ k€}$

Nombre d'adhérents 2023 : 9 848

$$\left. \begin{array}{l} \text{Supplément à financer par la cotisation} \\ \text{Nombre d'adhérents 2023} \end{array} \right\} \frac{96\ 500}{9\ 848} \approx + 9,8 \text{ €}$$

IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROUVER UN DES DEUX SCÉNARIOS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

- ☀ Un premier vote de tendance permettra de nous positionner entre les deux scénarios
- ☀ Un vote d'approbation du scénario ayant retenu le plus de voix, soumis à la majorité absolue  
Si ce dernier vote ne devait pas recevoir d'approbation, alors le modèle actuel resterait en place.

SCENARIOS	1	2
	* Une évaluation du modèle sera faite chaque année avant l'Assemblée Générale	
Evolution contribution	7% --> 12 %	7% --> 10 %
Evolution cotisation	Inchangé	+ 10 € en moyenne
Motivations	Intégrer en un flux unique : ☀ contribution actuelle ☀ participation des régions à la masse salariale ☀ participation vie institutionnelle (AG-CN)	Répartir la participation aux services nationaux partagés entre les deux flux : ☀ Contribution (variable selon l'activité) ☀ Cotisation (variable selon les adhésions)

